

Le 18 mai dernier, Henri Gontier, Conseiller Municipal Délégué à la sécurité Incendie, aux Travaux, à l'environnement est décédé.

Mardi 23 mai, une émouvante bénédiction a été célébrée par le Père Chapelier en l'église Saint-Nicolas de Bazainville, Selon son voeu, ses cendres ont été dispersées à Bazainville. Il reste ainsi à jamais parmi nous, dans son village qu'il aimait tellement. Le Conseil Municipal perd un ami, un homme droit, soucieux de la qualité de vie de son village, respectueux de l'environnement, et attaché aux valeurs de la République. Afin de lui rendre hommage, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 mai, a observé une minute de silence.

Henri est né le 8 avril 1935, à Bazainville. La famille Gontier y était déjà implantée depuis de nombreuses années. Petit garçon, Henri y a passé une enfance heureuse entre ses frères et sœurs. La période de la seconde guerre mondiale a marqué cette enfance et imprimé des événements qu'Henri avait plaisir à raconter en les situant dans des lieux que peu de Bazainvillois sauraient reconnaître.

A 20 ans, il s'engage au Régiment de sapeurs-pompiers de Paris à la grande admiration de sa famille. Le métier de pompier étant une vieille tradition chez les Gontier : son grand-père, son père, son frère et son fils actuellement.

Il passe 32 ans au service de ses concitoyens d'abord à Saint-Maur, puis à Montreuil, Ménilmontant, à Kourou, au centre spatial Guyanais... Vient la coopération au groupement des sapeurs-pompiers militaires de Côte d'Ivoire, puis le retour en France aux services techniques à Voluceau.

Revenu à la vie civile, il assure pendant 10 ans, Porte de Bagnolet à Paris, en tant que directeur, la sécurité des tours Mercuriales.

A la retraite, il accepte de faire partie de l'équipe qui se présente au suffrage des électeurs en 2001. Au sein de cette équipe qui l'estime et qu'il apprécie, il apporte ses connaissances, son dévouement, sa bonne humeur, sa courtoisie, et l'amour qu'il porte à Bazainville.

Son combat contre la maladie, il l'a mené, comme il a conduit sa vie, sans faiblir et avec dignité. Mais cet ennemi inconnu, insidieux, perfide, l'a vaincu. Henri, jusqu'à son dernier jour, a lutté avec force, détermination et dignité.

Que son souvenir nous accompagne et que la fidélité aux valeurs humaines que nous partageons avec lui, demeure.

Jacqueline Aboudaram - Maire

Attention !

**Fermeture exceptionnelle de la Mairie
Samedi 15 juillet et
lundi 14 août 2006**

SOMMAIRE

p. 2 Séances du Conseil Municipal

p. 3 Affaires Communales

p. 4 Procédure de classement en forêt de protection...

p. 5 Protection des espaces naturels - Travaux Atelier

p. 6 Informations générales - Associations

p. 7 Communauté de Communes Pays Houdanais

p. 8 EVI pratique

Prochain numéro fin août 2006

Vos articles avant le 7 août.

Extraits de points traités dans les séances du

Conseil Municipal du 5 Mai 2006

Amélioration du stationnement à la poste :

Afin de permettre aux usagers de la poste d'accéder au bureau dans de meilleures conditions et d'assurer la sécurité du personnel de transport du courrier, la commune envisage d'aménager une grande partie de la cour intérieure du bâtiment communal en places de stationnement réservé aux usagers et au service postal. Il faut, pour cela, achever la démolition d'un petit bâtiment, qui servait de fourre-tout et d'abri pour une voiture, bâtiment que les vicissitudes du temps ont mis à mal. Ce bâtiment s'appuie sur un mur d'enceinte de plus de deux mètres de haut. La destruction du bâtiment entraînera la fragilisation du mur et des travaux de consolidation seront nécessaires.

Remboursement de trop perçu au titre de la restauration scolaire :

Le Conseil municipal, dit que toute demande de remboursement conforme au règlement intérieur de la restauration scolaire, sera acceptée.

La commune participe aux frais des transports scolaires : Carte IMAGIN'R

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité décide que la commune participera aux frais de transports scolaires pour l'année 2006-2007 à raison de 50% du coût de la carte, pour les élèves fréquentant les lycées et collèges publics dans le cadre de la carte IMAGIN'R, sans que cette participation soit supérieure à 76,50 € par enfant.

Protection des espaces naturels : Création d'une zone de préemption par le départe-

ment au titre de la protection des espaces naturels sensibles . (Voir page n°5)

Conseil Municipal du 20 mai 2006

Procédure de classement en forêt de protection du massif de Rambouillet :

Cette procédure a été engagée afin, notamment, "d'interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements" Voir page n°4)

Après un tour de table, Madame le Maire met au vote :

1. **le procès-verbal d'état des lieux** tel qu'il a été proposé par la Commission : *adopté à l'unanimité.*
2. **la notice de gestion** et les propositions de modification de la notice de gestion validée par le comité de pilotage du 4 mai 2006 : *adopté à l'unanimité.*
3. **les tableaux parcellaires et le périmètre de classement** : *adopté à l'unanimité.*
4. **les propositions de modification faites par la DDAF** : Le Conseil apporte les modifications suivantes sur le tableau parcellaire joint à la délibération :

Page 2 sur 13 : Parcelle D0127, la commune émet un avis conforme à ceux de la Commission et de la DDAF, soit, *favorable au classement.*

Page 4 sur 13 : Parcelle E0050, la commune émet un *avis contraire aux propositions de la Commission et de la DDAF au motif que sur cette parcelle, classée EBC au POS et ne comportant aucune construction, celle ci doit*

être classée en totalité. Comme Madame le Maire l'a indiqué au cours de la réunion du 10 mai dernier en Sous-préfecture de Rambouillet, remarque examinée et agréée par la DDAF.

Page 4 sur 13 : Parcelle E0051, la commune émet un *avis favorable au détournement de la construction et au classement de la totalité du reste de la parcelle classée EBC au POS*

Page 13 sur 13 : Parcelle G0274, la commune émet un avis conforme à ceux de la Commission et de la DDAF, soit, *favorable au classement.* Elle informe que cette parcelle est maintenant enregistrée sous le numéro G580.

Demande d'achat d'un chemin communal par deux riverains :

Deux riverains souhaitent acquérir le chemin communal qui borde exclusivement leurs propriétés, pour une surface de 350 m², Cette demande d'acquisition se justifie par le souhait des riverains de pouvoir stocker leurs véhicules à l'intérieur de leurs propriétés pour des raisons de sécurité de biens et de personnes. Madame le Maire est autorisée à accomplir toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la conclusion de cette affaire.

L'enquête publique sur le projet de modifications mineures du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) est terminée.

Le Commissaire rendra son rapport à Monsieur le Préfet fin Juin. Dès communication de son avis, une information sera publiée.

“LA POSTE”

474 questionnaires ont été distribués dans les boîtes à lettres de Bazainville.
164 réponses sont parvenues en mairie.

Analyse des réponses

Ces résultats ont été étudiés par la Poste qui validera fin juin les nouvelles conditions de fonctionnement du bureau de Poste à Bazainville.

Choix 1 : 70 Choix 2 : 99

CARNET



Naissances :

5 mai Amandine MEHER

9 mai Eva DOMINGUES

*Félicitations aux parents
et bienvenue aux nouveaux-nés*

Décès :

14 avril Renée BOUHOUT

18 mai, Henri GONTIER

31 mai Jean-Pierre CHAUMETON

Sincères condoléances aux familles.

Mariages :

3 Juin :

Anne MARAIS et Cédric UNG

Patricia MAUGE et Francis BELLET

Vœux de bonheur aux mariés .



JEUX ET LOISIRS

L'aménagement du terrain de jeux et loisirs a été prévu, pour permettre à tous, d'exercer des activités de détente en toute sécurité et garder la propreté des lieux. Son utilisation rencontre un franc succès.

Aussi, est-il important de se souvenir que la réglementation, rappelée par les panneaux de signalisation, doit être respectée, notamment, la présence de véhicules (quel que soit le nombre de roues !) est formellement interdite.

D'autre part, des espaces pique-nique étant prévus, afin de maintenir la propreté des lieux, des poubelles ont été installées.

Malheureusement, ces équipements ont été détériorés, des tuiles du toit de l'abri près du terrain de boules ont été endommagées.

Des débris de bouteilles d'alcool jonchent les espaces ouverts aux jeux des enfants de l'école et du centre de loisirs.

La municipalité a passé commande de dispositifs qui seront fixés sur les grillages des aires de jeu afin de neutraliser le bruit de rebond des balles et ballons. Dès leur livraison, ils seront mis en place.

Merci aux riverains de signaler à la Gendarmerie, de jour comme de nuit, les incidents ou incivilités rencontrés.

D'autre part, il est rappelé que la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les bulletins de pré-inscription (disponibles à l'accueil de la Mairie) sont à retourner en Mairie **avant le 5 juillet**

Les bulletins d'inscription définitifs seront mis à disposition, en Mairie, à partir de début juillet 2006.

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 29 août.

Les bulletins d'inscription devront être retournés au secrétariat **impérativement avant le 23 août** accompagnés :

*du règlement d'août et septembre

*d'un justificatif d'emploi pour chacun des parents,

*du coupon réponse, joint au règlement intérieur, signé par les parents.

L'accueil à la cantine est réservé prioritairement aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle en dehors de Bazainville ou dont les horaires ne leur permettent pas d'être présents à l'heure du repas de leurs enfants.

En fonction des places disponibles, il sera autorisé aux autres familles, de laisser leurs enfants, **un seul jour par semaine.**

Ce jour sera décidé, chaque début de mois, par le régisseur de la cantine qui a la charge d'établir le



planning d'accueil. Ce jour pourra être modifié tous les mois au moment du règlement des repas.

En cas de non inscription ou de défaut de paiement des repas des enfants aux dates indiquées par le régisseur, les agents communaux n'accepteront pas les enfants au service de restauration scolaire.

Il est rappelé que toute famille rencontrant des difficultés passagères peut demander un rendez-vous avec le responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

En cas d'urgence, lorsque les familles ne peuvent se déplacer pour remplir les formalités d'inscription et de règlement de la cantine, il est toujours possible de téléphoner au régisseur de cantine ou d'envoyer un courriel ou un fax (01.34.94.29.28) à la mairie.

Les familles doivent rappeler à leurs enfants que leur tenue et leur comportement ne doivent pas perturber le service sous peine d'exclusion temporaire ou définitive de la cantine.

La lecture aux enfants du règlement intérieur de la cantine, par les parents, est fortement recommandée.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La municipalité a reconduit son aide aux familles pour le financement des cartes de transport :

Pour le collège, c'est le SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple) de Houdan qui gère le ramassage scolaire, Les cartes de transport seront disponibles à la Mairie à partir du 15 août.

Apporter une photo d'identité de l'élève et un chèque (montant non connu à ce jour) à l'ordre du Trésor Public.

La Commune prend en charge environ 50% du coût du transport scolaire.

Pour le lycée, les élèves doivent souscrire à la carte Imagin'R

Les nouveaux élèves doivent retirer un imprimé vierge à une gare SNCF ;

Les élèves déjà scolarisés au lycée, recevront un imprimé de renouvellement.

Il faut venir en Mairie valider la demande de carte, afin de bénéficier d'une réduction de 76,50 € prise en charge par la commune.

URBANISME

Demandes de permis de construire accordés

Mr GIRARD, 58 Impasse du Boeuf Couronné - extension

Mr AHO, 8 route de Gambais - construction individuelle

Mr QUESTROY, 2 route de la sablière - construction individuelle

Mr DE PAULA, 24 chemin des fondrières - extension

Mr LASOU, 31 route de guignonville - extension

Mr MORGADO FERNANDEZ, 133 route d'Orgerus - construction individuelle

Demandes de travaux accordées

Mr LEAU, 7 Grand'Rue - remplacement des fenêtres

Ste NP PHARM, 54 Bis Impasse du Boeuf Couronné - local technique

Mr GENT, 4 rue des Erables - piscine

Mr FLETCHER, 4 avenue des Tilleuls - cabane de jeux

Melle GAURIN, 129 route d'Orgerus - portail

Mr VELOT, 122 route d'Orgerus - réfection de toiture

Vous arrivez à Bazainville, l'équipe municipale et le secrétariat seront heureux de vous accueillir afin de vous donner toutes les informations nécessaires à votre bonne installation.

PROCEDURE DE CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION DU MASSIF DE RAMBOUILLET



Cette procédure a été engagée afin, notamment, "d'interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements"

Une enquête publique a eu lieu du jeudi 12 janvier 2006 au vendredi 10 février 2006 inclus et concernait quarante communes. Les documents ont été mis à la disposition du public aux heures légales.

La Commission a rendu un avis favorable au classement du massif de Rambouillet en forêt de protection.

Afin de permettre au Conseil de délibérer, Madame le Maire apporte les informations suivantes :

Une seule observation a été portée sur le registre déposé à Bazainville, mais plusieurs observations ont été portées à la connaissance de la Commission.

Le classement en forêt de protection du massif de Rambouillet a fait l'objet d'une demande du Premier Ministre en 1991 et a été inscrit au schéma Directeur d'Ile-de-France de 1994.

Les diverses mesures de protection actuellement en place, sont le fait de documents d'urbanisme, en particulier les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU, POS), qui contribuent à certaines protections, mais qui sont révisables et par conséquent ne garantissent pas la protection de la forêt dans la durée.

Le classement de protection étant pris par décret en Conseil d'Etat, le massif forestier de Rambouillet sera préservé de toutes atteintes à ses fonctions environnementales et de bien être des populations.

L'un des objectifs majeurs du classement en forêt de protection est d'éviter que l'urbanisation ne s'étende jusqu'aux limites de la forêt en réduisant les espaces intermédiaires dont la valeur écologique et paysagère participent à l'écologie de la forêt,

la protection de la forêt passant par le maintien de lisières de bonne qualité.

En ce qui concerne les demandes de déclassement de parcelles, la commission a analysé chaque situation en tenant compte essentiellement des données des POS communaux, ceci en considérant que la volonté des communes de protéger des espaces en les classant en EBC devait être respectée.

A Bazainville, pratiquement toutes les parcelles concernées par le projet sont déjà en Espaces Boisés Classés (EBC) dans le POS.

Le classement en forêt de protection n'impose pas de contraintes supplémentaires.

Les servitudes imposées par le classement en EBC du POS (inconstructibilité) ne sont pas modifiées.

Le détournement des maisons non portées sur le cadastre et légalement construites en 2003, est également accepté de fait.

Le détournement est un aspect de gestion forestière, qui constitue un espace autour de la construction, permettant de dégager le propriétaire de toutes les sujétions afférentes au statut de forêt de protection. Les obligations du Plan d'Occupation des Sols sont néanmoins maintenues.

Le cercle de 30 mètres de rayon autour de la construction, n'ouvre pas droit à la construction.

La parcelle concernée reste soumise, en ce qui concerne les constructions, aux règlements d'urbanisme en vigueur, en particulier les POS et les PLU.

En ce qui concerne le droit d'usage pour les parcelles non forestières, classées en raison de leur valeur écologique en tant qu'espaces naturels à protéger, mais qui sont utilisées à des usages de loisirs (chevaux, poneys), d'élevage (volières) ou d'annexes d'exploitations agricoles, le classement en forêt de protection, ayant pour objectif principal de ne pas permettre le changement de destination des sols,

l'utilisation actuelle peut être maintenue mais non transformée. Là aussi s'applique les règles d'urbanisme propres aux zones des POS et PLU.

D'autre part, des précisions ont été apportées au contenu de la notice de gestion de la forêt de protection du massif de Rambouillet, notamment sur :

* Les clôtures qui pourront être complètement fermées pour les jardins et parcs privés attenants à des constructions.

* La gestion sylvicole : il a été tenu compte des observations essentiellement rapportées par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et Centre.

* Les ressources en eau potable : la loi permet, en forêt de protection, l'exploitation des ressources en eau potable nécessaires à l'approvisionnement des populations. La seule précaution de bon sens est d'utiliser les voiries existantes pour la pose des conduites et de raccorder les forages au plus court.

Les chemins cadastrés et les voiries à usage collectif ne sont pas classés.

* Les nuisances : afin de réduire les nuisances occasionnées par la pratique des véhicules tout-terrain, (4X4, quads, motos) génératrice de nuisances sonores et de pollution, le survol de la forêt par des avions de tourisme et d'hélicoptère, la vitesse excessive des véhicules dans la traversée de la forêt, incompatibles avec le critère de calme qui constitue un des attraits principaux de la forêt, la commission recommande que des prescriptions réglementaires soient prises.

Elle prévoit également l'entretien du patrimoine situé en forêt de protection.

Conclusions de la Commission suite à l'enquête publique : favorable au classement de forêt de protection pour le massif de Rambouillet

PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Suite à la demande des Conseillers, lors de la séance de Conseil du 17 mars dernier, rendez-vous a été pris avec Madame Gouaislin, chargée au Conseil Général de ce dossier, le jeudi 20 avril à 19h, salle des commissions.

Cette réunion d'information a permis de mieux comprendre l'intérêt de la protection des espaces naturels sensibles et a permis à la commission d'urbanisme de déterminer un périmètre à soumettre à l'approbation du Conseil Général.

Afin de délimiter le périmètre, il a été tenu compte des prescriptions du Plan d'Occupation des Sols en cours, des recommandations du Schéma directeur de développement équilibré des Yvelines, du contrat de développement équilibré du Pays Houdanais, des schémas directeurs de l'Ile de France et des Pays de Montfort-Houdan, à savoir :

- *prendre en compte le maintien de l'économie et des caractéristiques du milieu rural
- *ne prévoir la réalisation d'aucune zone d'activité indépendamment des urbanisations existantes
- *respecter les franges et forêts
- *affirmer les limites de l'urbanisation et respecter les espaces paysagers agricoles de continuité entre les massifs boisés, les sites de vallées ainsi que les limites de plateaux et coteaux qui devront rester lisibles
- *privilégier une croissance ordonnée dans un souci d'économie de l'espace agricole et du respect de l'environnement

- *proscrire toutes formes d'urbanisation amorçant un processus de mitage des espaces naturels ou agricoles
- *préservier le milieu naturel en assurant l'équilibre avec le milieu urbain
- *protéger et valoriser les espaces naturels en contenant les pressions urbaines.

Aujourd'hui, les parcelles boisées, classées en EBC, sont rattachées au massif forestier de Rambouillet, lui-même en procédure de classement en forêt de protection. Orgerus et Tacoignières ont demandé la protection de leurs espaces boisés.

Le périmètre proposé au Département serait délimité par les lieux dits suivants en partant du nord-ouest vers le nord-est :

L'Alouette, Le Gassé, La pièce de la Troche, Les Patis, La Tic-Toc, Les Vignes, Les Prés Déserts, La Glaisière, La Fosse, La Touine, Le Plain Gué, Maublay, Les Sablons, Le Breuil, Le Mont Huchet, Le Lièvre, Le Grand Saule, les Hédauves, Les Champs Blancs, Le Pré de l'Eglise, la Butte Grise, La Vallée Porcher, la Huguenoterie, Le Bois de Cusy, le Bois de la Bucheterie, La Buchettière, La Misère, Les Closes Haies, Le Franc-Moreau, pour les zones NC, ND, EBC ainsi que toute partie EBC non bâtie, située en zone U.

Avancement des travaux de l'Atelier

Suite à l'appel d'offres, ont été retenues les entreprises suivantes:

| | |
|---|-----------------|
| Lot 1 : VRD : Star Ile de France : | 169 106.30 € HT |
| Lot 2 : Démolition – Gros oeuvre : Entreprise DEOTTO | 136 798.12 € HT |
| Lot 3 : Menuis. ext.t bardage : Les Menuiseries Castelneuviennes | 38 812.75 € HT |
| Lot 4 : Ravalement : DIAS Construction | 9 017.80 € HT |
| Lot 5 : Plâtrerie/Isolation : SERTAC Sarl | 20 747.60 € HT |
| Lot 6 : Menuiseries intérieures : AMCB Sarl | 33 007.22 € HT |
| Lot 7 : Carrelages/Faiences : Sarl Bruno OZANNE | 9 836.81 € HT |
| Lot 8 : Plomberie/Chauffage : W Electricité Energies (WEE) | 15 662.30 € HT |
| Lot 9 : Electricité Chauffage Alarme : W Electricité Energies (WEE) | 39 145.00 € HT |
| lot 10 partie « peinture » Entreprise INGRAND | 13 446.80 € HT |
| partie « résine sols » Sté CGS (à Gambais) | 16 000.00 € HT |
| Lot 11 : Serrurerie : Métallerie Serrurerie Potier Huillot | 18 651.00 € HT |

La fin des travaux ne peut actuellement être précisée. Dès que possible et, au plus tard fin juillet, la Commune communiquera aux associations les informations nécessaires pour la reprise des activités en septembre.

Une exposition des plans et aménagements prévus sera organisée du 3 au 14 juillet à la salle du Conseil.



Bibliothèque :

Président Mr GAILLARD
16 avenue des Tilleuls
Mercredi, samedi
11h à 12h

L'oiseau Bleu :

Président Mr NORSIKIAN
Tel. : 01.34.87.62.83
Mme METTIVIER
06.20.39.47.94

Loisirs Animation :

Président Mr MOISE
16 avenue des Tilleuls
01.34.87.78.58

Atout Choeur :

Présidente Mme DES-
MONTIS : 01.48.34.15.11
Section chant Mr MINE
Encadrement Mme
VIMONT

**Association Sportive de
Bazainville :**

Présidente Mme SECHEZ
01.34.87.65.10

**Association de
Généalogie :**

Présidente Mme BROU-
TIN 01.34.87.79.43

Club Club :

Mr LECOURT
01.34.86.88.28
06.08.96.29.36

**La Compagnie des
Archers du Pays
Houdanais :**

Président Mr CHEVREAU
25, Grand'Rue
01.34.87.72.40

Atelier Théâtre :

Pascale RUBEN
01.34.84.39.01
06.03.50.19.45
Salle des Associations
Mercredi après-midi

Club de Bridge :

Mme KAISERLIAN
01.34.87.07.84
Salle des associations
Vendredi et samedi
après-midi

Bureau : Mr Lecourt : 01 34 86 88 28 / 06 08 96 29 36

J Infos Résultats :

U Houdan : 1^{er} Garcia Caroline, Constant Régis, Calvet
Guillaume, Luce Maël 2^{ème} Garrido Antonin, Pinel Antoine,
D Luce Maewenn

O St Remy L'Honoré : 1^{er} Maël Luce, Maewenn Luce, Garrido
Antonin, Calvet Guillaume, Leccourt Emma 2^{ème} Constant
Régis,

3^{ème} Theron Paul, Lavergne Eddy

Plaisir : 1^{er} Garcia Caroline, 2^{ème} Maël Luce, Luce Maewenn,
Calvet Guillaume, Gouttefarde Benjamin, Nory Gaetan

Informations : au Championnat des Yvelines 2006 par équipe,
participation d'une **équipe poussine :** Lecoq Dimitri, Neraud
Aurélien, Moger Victor, Aurasson Steven et d'une **équipe benja-
mine :** Calvet Guillaume, Fletcher Yann, Simon Lalloz, Néraud
Pierre.

KERMESSE

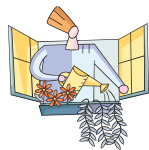
La fin de l'année scolaire approche et à cette occasion la
Caisse des Ecoles et Loisirs Animations organi-
sent leur kermesse **le samedi 1er juillet de 11h30 à
16h à l'école**, pour le plaisir des petits et des grands !

Bien sûr, tous les Bazainvillois sont les bienvenus accompagnés de leurs
familles, amis...

Pour récompenser les enfants et doter la tombola, nous avons besoin de
lots (profitez du beau temps pour faire le tri de printemps dans la maison
et dénicher des lots!) à déposer à l'école, à la Mairie ou au Centre de
Loisirs.

Tous les volontaires pour la réussite de cette journée sont les bienvenus.

Alors venez nombreux, et rendez-vous au 1er juillet 2006.

**BAZAINVILLE FLEURI**

Chaque année, de plus en plus d'habitants de
Bazainville font des efforts pour embellir le village et
fleurer leurs entrées et leurs jardins ce qui encourage la

Municipalité à reconduire le Concours des Maisons Fleuries.

Un jury composé de 2 membres du Conseil Municipal et de 3
Bazainvillois sillonnera les rues du village et des hameaux dans le
courant du mois de juillet. Les entrées, les façades fleuries et les jar-
dins visibles de la rue, remarquables, seront notés de 10 à 20 par chaque
membre du jury. Une moyenne sera faite pour chaque maison rete-
nue.

10 prix sont décernés chaque année. Pourquoi pas vous?

Les lauréats seront récompensés lors d'une réception à la Mairie.

Alors, à vos griffes, à vos binettes, à vos plantations, à vos arrosoirs et
bon courage pour un Bazainville fleuri.

**communiqué de
l'A.D.E.R.H.**

(Association, loi 1901, pour le Développement de
l'Emploi de la Région Houdanaise)

**Soutenue par la CCPH et les communes
de Gambais et Orgerus**

Objectifs : Aide et conseils aux demandeurs
d'emploi et aux entreprises

Conseillère à l'emploi : Sophie Villeneuve
01 30 59 61 13

Pas de permanence du 31 juillet au 20 août 2006

VOISINAGE...

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit
reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir
pour tous.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage
réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de
causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à
gazons à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses,
raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués
que

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30**

**Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

En cas de festivités exceptionnelles, prévenez vos voisins,
tout bruit annoncé est mieux toléré.

URBANISME ET PLANTATIONS

sécurité et plaisir des yeux...

Les règles en vigueur sont énoncées par le Code Civil :

A retenir :

- * Un arbuste d'une hauteur inférieure à 2 m doit être planté à
une distance de 0,50 m minimum de la limite séparative.
- * Un arbre d'une hauteur supérieure à 2 m devra être installé
à une distance de 2 m.
- * Les propriétaires des arbres plantés à proximité d'une
limite ont obligation de couper les branches qui franchis-
sent leur terrain.
- * Le propriétaire d'un arbre qui tombe chez le
voisin doit assumer les dégâts.
- * Les fruits d'une branche d'arbre appartenant à
un voisin, même si celle-ci dépasse chez vous,
ne vous appartiennent que lorsqu'ils sont tom-
bés naturellement au sol.



Communauté Communes Pays Houdanais

Azaïs

Bazainville
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Champagne
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin-en-Serve
Dannemarie
Flins-Neuve-Eglise
Goussainville
Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
Longnes
Maulette
Mondreville
Montchauvet
Mulcent
Orvilliers
Osmoy
Prunay-le-Temple
Saint-Lubin-de-la-Haye
Saint-Martin-des-Champs
Septeuil

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ont été notamment abordés :

le 24 avril 2006

Fiscalité 2006 : maintien des taux 2005 :

Pour rappel : Taxe d'habitation : 0.675%
Foncier Bâti : 0.80%
Foncier non Bâti : 2.51%
Taxe Professionnelle Unique : 9.19%

Lissage des taux de la taxe professionnelle :

Les communes qui viennent d'adhérer à la CCPH avaient en 2005 des taux de taxe professionnelle hétérogène de 2.28% à 17.20%. La durée d'unification des taux (période pendant laquelle les anciens taux des communes atteindront progressivement celui de la CCPH), est fixée à 7 ans.

le 10 mai 2006

Définition de l'intérêt communautaire SPORT & CULTURE :

L'intérêt communautaire des pratiques de la musique, du chant et de la danse est reconnu lorsque la pratique s'exerce au sein d'une structure dont :

- * le siège social est situé dans une des mairies des communes membres de la CCPH
- * les statuts ont été déposés depuis au moins 5 ans
- * l'activité est avérée sur le territoire de la CCPH depuis au moins 5 ans
- * 70% des adhérents résident dans les communes membres de la CCPH.

Modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'environnement afin d'inclure le nouveau périmètre d'application de la compétence.

BUDGET :

Le budget a été élaboré avec un produit fiscal de 2 881 817.63€ correspondant aux bases notifiées par les services fiscaux auxquelles ont été appliqués les taux adoptés par le conseil communautaire du 24 avril.

Il intègre les dépenses correspondant aux compétences habituellement exercées par la CCPH, celles, en année pleine, des compétences transférées au 1er septembre 2005, celles induites par l'extension du périmètre au 1er janvier 2006 et aux dépenses afférant aux nouvelles compétences.

Les recettes proviennent de la fiscalité additionnelle et de la taxe professionnelle unique, de la dotation globale de fonctionnement, des produits des services et des subventions.

Tout comme les compte-rendus des séances du Conseil Municipal, ceux de la CCPH sont affichés sur les panneaux d'information de la commune.

ACTIVITES "JEUNESSE" pendant les vacances scolaires en direction du public "Jeunes" (de 12 à 18 ans -1 jour). (voir programme joint au BVI)
Patinoire, équitation, tournoi de jeux vidéo, sortie sur Paris, bowling, cinéma... sont aux programmes !

Pour participer

- * remplir un dossier d'inscription pour l'année
- * présenter les justificatifs de calcul de quotient familial à la Mairie de Houdan (imprimés disponibles à l'accueil de la mairie de Bazainville),
- * prendre contact avec Mickaël BOLINGUE 01.30.46.81.30

Le service Jeunesse de la CCPH recrute, pour la mise en place d'activités en direction des jeunes de 12 à 17 ans, 2 à 3 animateurs de plus de 21 ans, diplômés BAFA (ou autres diplômes donnant équivalence), possédant le permis B, et ayant déjà eu des expériences d'encadrement d'activités "Jeunes" (Les enseignants et les intervenants sportifs, sont les bienvenus...).

Ces animateurs devront accompagner les jeunes du pays Houdanais sur diverses activités et ce, de manière autonome.
Le volume horaire proposé variera en fonction des activités encadrées.

Rémunération horaire selon les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale. Ces postes sont à pourvoir dès à présent.

Contacteur : M. Bolingue - 01.30.46.81.30,
responsable des animations «Jeunes» de la CCPH

ou adressez vos CV et lettre de motivation
au Président de la CCPH, 69 Grande Rue, 78550 HOUDAN.

Pour toutes les manifestations sportives, culturelles, ... organisées sur le territoire de la CCPH,

se reporter aux informations de l'Office du Tourisme du Pays Houdanais, disponibles en mairie,
ou se rendre sur le site internet de la CCPH à l'adresse : www.cc-payshoudanais.fr.

RECTIFICATION

A la page 2 de BVI 79, il faut lire dans l'encadré grisé, "Participations intercommunales prévisionnelles aux charges du SIVOM", la Communauté de Communes du Pays Houdanais, prend en charge ... et ignorer "prélevées sur la dotation de compensation de Taxe Professionnelle reversée à la commune".

Mairie de Bazainville

Horaires d'ouverture
de 9h à 12h
lundi, mardi, mercredi,
jeudi, vendredi, samedi
de 14h à 18h
lundi, mardi, vendredi

Accueil du Maire et des
Adjoints
sur rendez-vous

La Poste de Bazainville
3, Grand'Rue - 01.34.87.62.50
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et 14h30 à 17h
samedi de 9h à 12h

Sous-Prefecture de Mantes la
Jolie - 01.30.92.74.00
18-20, rue de Lorraine

SAUR (eau et assainissement)
0810 077 078

SICAE-ELY (électricité)
01.34.94.68.01 (dépannage)

Perception de Garancières
11, rue du Général Leclerc
01.34.86.40.63

Ecole de Bazainville
Directrice Mme DAOUDAL
16, avenue des Tillais
01.34.94.26.24

Centre de Loisirs "CREALO"
16, avenue des Tillais
01.34.87.78.58

Vacances Scolaires 2006
fin des cours le 4 juillet au soir
reentrée scolaire Mardi 29 août 2006

Cantine : date limite pour pré-inscription
5 juillet 2006. Date limite de paiement
pour août-septembre le 23 août 2006

Bibliothèque
Groupe Scolaire
mercredi et samedi matin
de 11h à 12h

SECOURS

Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU 15

Pharmacie de garde
S'adresser à la gendarmerie
01 30 46 83 30

Urgences
Brûlures graves 01.46.25.24.96
Brûlures enfants 01.44.73.74.75
Centre Anti-Poison 01.40.05.48.48

Médecins à Bazainville
01 34 87 77 93

Dr LENEUF (06.80.87.96.65)
et Dr LUCIANI

Hôpitaux
Dreux 02 37 51 52 53
Houdan 01 30 46 97 27
Mantes-la-Jolie 01 34 97 41 39

COLLECTES

ORDURES MENAGERES

le mercredi matin
sortir les conteneurs la veille au soir
et les rentrer dès le passage des
benes.

JOURNAUX & MAGAZINES VÊTE-
MENTS - VERRE
Conteneurs Place St Louis

ENCOMBRANTS : 7 Juillet

DÉCHETTERIE : S.I.T.A.
Arnouville les Mantes
01.30.42.66.86

DECHETS VEGETAUX
tous les lundi matin
SORTIR LES SACS LA VEILLE

EMBALLAGES MENAGERS
jeudi 29 juin.

**Attention ! A partir du
Mercredi 5 juillet mise en
place par le SIEED d'une
collecte bi-compartmentée.
Les ordures ménagères et
les emballages seront col-
lectés le même jour et tou-
tes les semaines. Pour
Bazainville : tous les mer-
credis**

EN TOURNÉE À BAZAINVILLE

BOULANGER - PATISSIER

BESNARD
Tous les jours
sauf Jeudi et vendredi
Tél. 01.30.59.61.07

BOUCHER
Mr Taboulet
Tel 02 32 36 31 12 - 06.15.54.86.83

tous les vendredis après-midi

"Pizza Campagnarde"
Tel 06 07 85 08 02

Place Saint Louis
tous les mercredis de 17h à 20h30

"Case à Paulin"
Spécialités Antillaises
Tel 06 88 28 86 87
Place Saint Louis

tous les vendredis de 14h à 20h30

POISSONNIER
Mr MARTEL

passé tous les mercredis à partir de
9h. Possibilité de passer commande

Jours de marché

Houdan - vendredi matin
Richebourg - mercredi matin

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme AMAR 01.34.87.64.81
Mme FAUCHON 01.34.84.39.67
Mme GUILLONNEAU 01.34.87.67.30

Mme PRUNIER 01.34.87.69.06
Mme VARET 01.34.84.39.24

BABY-SITTING

Marion GILANT 01.34.87.61.54
Marie DOYARD 01.34.87.66.24
Claire PEBAYLE 01.34.87.74.50
Alicia WITKOWSKI 06.71.81.46.56

Cinthia MONTORO 01.34.87.67.65
Vanessa FAUCHON 06.79.26.24.87
Tiphaine VARET 01.34.84.39.24

CONTACTER VOS ELUS

Député :
Mr Pierre AMOUROUX

15, avenue Charles de Gaulle
78410 AUBERGENVILLE

Tél. : 01.30.91.19.50
perm.p.amouroux@wanadoo.fr

Conseiller Général :
J.Marie TETART

06.07.62.20.62 06.08.87.97.09
jmttart@cg78.fr

ENTREPRISES

BAZAINVILLOISES

à votre service

AUTOMOBILES
• R N 12 AUTO
Tel 01 34 94 23 55
27, Impasse du Boeuf
Couronné

BOIS DE CHAUFFAGE
• DEMENAI
Patrice (RC 478 226
384)
Tel 01 34 87 70 79
5, chemin de la
Garenne

COIFFURE À DOMI-
CILE
• MME VIQUERAT
Tel 06 79 02 01 41

EBENISTERIE
• GOUIGOUX Marc
Tel 01 34 87 74 83
82, Avenue de Paris

PLOMBERIE
• ROCHAIN Bernard
Tel 01 34 87 79 20
06.07.99.02.07
60, route d'Orgerus

JARDIN - ESPACES
VERTS
• ART ESPACES
VERTS
Tel 01 34 87 79 80
3, Chemin de l'Aunay

• LES PEPINIÈRES DE
BAZAINVILLE
Tel 01 34 87 61 63
47, Avenue de Paris

• ESPACES VERTS ET
JARDINS
Tel 01 34 87 64 26
45, Avenue de Paris

CENTRES EQUES-
TRES
• Sophie COTTIN
Tel 01 34 87 73 12
15 bis, Route d'Orgerus

• Ecurie de Bazainville
Mr MARIE - Le Franc-
Moreau
Tel 01 34 87 67 04
06 07 18 11 00

MACONNERIE -
TERRASSEMENT
• ADIS (terrassment)
Tel 06 11 76 64 08
11, rue des Bouleaux

• EURO MAT
Tel 01.34.87.62.63
11, Chemin de la fosse
• EBMLT (maçonnerie
location de benes à
gravat)
Tel 01 34 87 62 64
06.16.72.48.43
3, Chemin du Lavoir

SOLS
• BIGOT Didier (sol)
Tel 01 34 87 69 53
27, Route de Guignon-
ville

• Entreprise FAUCHON
(revêtement de sol)
Tel 01 34 87 69 50
33, Impasse du Boeuf
Couronné

TRAVAUX ET BRICO-
LAGE
• BAZAINBOIS
Tel. 01 34 87 62 47
35, Impasse du Boeuf
Couronné

• UNIBETO N
Tel 01 34 87 77 08
Avenue de Paris

NB - Ne figurent sur
cette liste, que les
entreprises bazainvilloi-
ses qui en ont fait la
demande écrite auprès
du secretariat de mairie